

Arrêté ministériel n° 2005-277 du 7 juin 2005 modifiant l'arrêté ministériel n° 94-365 du 1er septembre 1994 fixant les modalités de la suppression de la participation du bénéficiaire de prestations aux frais de traitement et d'examen, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	7 juin 2005
Publication	Journal de Monaco du 10 juin 2005 ^[1 p.3]
Thématiques	Aide et action sociales ; Professions et actes médicaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2005/06-07-2005-277@2005.06.08>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de compensation des services sociaux ;

Vu l'ordonnance n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés, en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 94-365 du 1er septembre 1994 fixant les modalités de la suppression de la participation du bénéficiaire de prestations aux frais de traitement et d'exams, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de compensation des services sociaux, modifié ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 94-365 du 1er septembre 1994.

Article 2

L'annexe à l'arrêté ministériel n° 94-365 du 1er septembre 1994, modifié, susvisé, relative aux critères médicaux utilisés pour la définition des affections de longue durée « maladie d'Alzheimer et autres démences » et « affections psychiatriques de longue durée » est renommée ANNEXE I.

Article 3

L'annexe au présent arrêté ministériel, intitulée ANNEXE II, relative à la liste des actes non cumulables, est annexée à l'arrêté ministériel n° 94-365 du 1er septembre 1994, modifié, susvisé.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 10 juin 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7707>